

Ville de CHATEAUBRIANT

Département de Loire-Atlantique

A r r ê t é

Le Maire de CHATEAUBRIANT,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-1 et L 2213-1 à L 2213-6 inclus,

Vu, le règlement général de la voirie en date du 16 Décembre 1994 relatif à la surveillance et à la conservation de la voirie communale,

Vu, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière portant instruction interministérielle et notamment sa première partie « généralités », sa quatrième partie « signalisation de prescription » et sa septième partie « marquage sur chaussée »,

Vu, le décret n°2007-1503 du 19 octobre 2007 relatif aux dispositifs de contrôle de la durée de stationnement urbain et modifiant le code de la route,

Vu, le code pénal, notamment son article R610-5,

Vu, le Code de la Route, notamment son article R417-3,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer une rotation du stationnement des véhicules dans le centre ville, afin de faciliter l'accès aux commerces et ainsi améliorer la sécurité des usagers de la voirie,

Considérant, qu'il y a lieu de modifier la réglementation du stationnement boulevard de la République dans la partie comprise entre la rue St Georges et la place de la Motte,

A R R Ê T E

Article 1

Une zone bleue est instituée boulevard de la République sur les emplacements de stationnement situés entre la rue St Georges et la place de la Motte, à titre gratuit et contrôlé par disque. La durée est limitée à 1h30 du mardi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00.

Article 2

Le présent arrêté prendra effet dès la mise en place de la signalisation nécessaire.

Article 3

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police municipale et Monsieur le Lieutenant commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera en outre adressée à Monsieur le Capitaine commandant le Centre d'Intervention et de Secours de Châteaubriant et au S.M.U.R.

Fait et arrêté à CHATEAUBRIANT

En l'Hôtel de Ville, le

07 JUIN 2024

Le Maire



Alain HUNAULT